Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2019-396** **17/05/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDPOFE/N2010-2148 du 11/10/2010 : Baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers" : Instructions relatives aux épreuves validant les capacités professionnelles et au déroulement des stages en milieu professionnel.
DGER/SDPOFE/N2013-2058 du 29/04/2013 : Baccalauréat professionnel spécialité « Aménagements paysagers » : Grille nationale d'évaluation pour les candidats hors CCF à l'épreuve E7 « Pratiques professionnelles »**.**
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : instruction relative aux épreuves validant les capacités professionnelles du baccalauréat professionnel spécialité "aménagements paysagers" (AP).

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : précisions sur les modalités des épreuves E5, E6 et E7 qui valident les capacités professionnelles C5 à C9 du référentiel de certification de la spécialité « aménagements paysagers » du baccalauréat professionnel, à compter de la session d'examen 2021.

Textes de référence : arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "aménagements paysagers" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 24 août 2018).

Cette note de service a pour objet de préciser les modalités des épreuves E5, E6 et E7 qui valident les capacités professionnelles C5 à C9 de la spécialité « Aménagements paysagers » du baccalauréat professionnel. Les dispositions de la présente note de service sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2019 pour la session d'examen 2021. Les dispositions de la note de service DGER/SDPOFE/N2010-2148 du 11 octobre 2010 et de la note de service DGER/SDPOFE/N2013-2058 du 29 avril 2013 seront abrogées à l'issue de la session d'examen 2020.

PRÉCISIONS RELATIVES À L'ÉPREUVE E5 " CHOIX TECHNIQUES "

Forme et capacité visée

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale écrite de 2h30 (temps de lecture des documents inclus), affectée du coefficient 2, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.
L'épreuve E5 valide la capacité **C5** : **Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager**.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve comprend des questions mobilisant des savoirs et des savoir-faire relevant des champs disciplinaires de la biologie - écologie, des sciences économiques, sociales et de gestion et des sciences et techniques des aménagements des espaces. Cette épreuve s'appuie sur le module MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers.

Le questionnement permet de vérifier que les candidats sont capables de :
- identifier les éléments et les caractéristiques d'un contexte,
- proposer un choix technique prenant en compte le contexte concerné et la commande,
- expliquer les choix techniques dans le cadre d'un contexte donné et d'une commande,
- prendre en compte les impacts des pratiques professionnelles dans une perspective agro-écologique et de développement durable.

Description de l'épreuve

Elle prend la forme d'une étude de cas contextualisée exploitant des documents supports.

Évaluation

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale correspondant au sujet.
L'évaluation est assurée conjointement par un enseignant de biologie - écologie et un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers.

PRÉCISIONS RELATIVES À L'ÉPREUVE E6 " EXPÉRIENCE EN MILIEU PROFESSIONNEL "

Forme et capacité visée

L'épreuve E6 est une épreuve ponctuelle terminale orale, s'appuyant sur un ensemble de documents, d'une durée totale de 25 minutes, affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

L'épreuve E6 valide la capacité **C6 : Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager**

- C6.1- Organiser un chantier d'aménagement
- C6.2- Coordonner le travail d'une équipe restreinte sur un chantier.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve s'appuie sur la formation en milieu professionnel. Au cours de cette épreuve, le candidat mobilise des méthodes et outils acquis dans le module MP2 quant aux démarches d'organisation et de coordination mises en œuvre sur un chantier, ainsi que ceux acquis dans l'ensemble des modules professionnels quant aux approches relatives aux techniques des aménagements paysagers.

Production du candidat et attendus de l'épreuve

L'épreuve prend la forme d'un oral qui s'appuie sur un ensemble de documents, élaboré par le candidat, relatif à l'expérience acquise lors de la formation en milieu professionnel. Elle s'appuie sur deux situations de chantier vécues dans une entreprise, un service de collectivité ou une association, réalisant des aménagements paysagers.

L'ensemble de documents compte 15 pages maximum. Il est le support de l'épreuve orale, il peut contenir des parties rédigées, des photographies des aménagements, des plans, des plannings, des listes et tout élément jugé utile par le candidat pour son exposé et l'entretien. Tous ces éléments constitutifs de l'ensemble de documents concernent les deux situations vécues par le candidat lors de un ou deux chantiers, durant les périodes de formation en milieu professionnel. L'ensemble de documents n'est pas évalué en tant que tel.

- La première situation permet de présenter l'organisation de l'ensemble d'un des chantiers retenus.
- La deuxième situation se rapporte à un approfondissement en matière de coordination d'équipe sur une phase significative d'un des chantiers retenus.

Une des situations comprend des activités de création, au sens de mise en place d'infrastructures et/ou de végétaux.

Attendus de l'épreuve :

- Identifier les éléments de contexte et de la commande pertinents pour l'organisation du chantier,
- Maîtriser l'usage des outils d'organisation de chantier,
- Identifier des principes de gestion d'une équipe de travail,
- Identifier deux points forts et/ou faibles de la conduite de chantier selon deux dimensions du développement durable dont au moins la dimension économique.

Description de l'épreuve

L'épreuve orale de 25 minutes se déroule en deux temps :

- une présentation de 10 minutes maximum par le candidat des deux situations de chantier dans leur contexte suivie d'un entretien d'une durée de 15 minutes avec le jury prenant appui sur la présentation orale. Le questionnement, centré sur les capacités intermédiaires évaluées par l'épreuve, portera sur les situations présentées. Pour

chaque chantier présenté (un ou deux), le candidat expose les éléments de contexte et de commande, l'organisation du chantier et du travail.
L'ensemble de documents constitue le support de communication pour cette épreuve.
Le candidat remet son ensemble de documents en trois exemplaires lors du passage de l'épreuve. Il permet au candidat d'avoir des supports de type professionnels en appui de son oral et pour les examinateurs d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser et/ou utiliser judicieusement les outils utiles voire nécessaires pour mettre en œuvre les capacités à évaluer dans l'épreuve.
Tout candidat sans documents n'est pas autorisé à se présenter à l'épreuve E6. Le candidat est alors considéré comme « absent » à l'épreuve.

Évaluation
L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille nationale critériée (annexe 1). Le jury s'appuie sur la prestation orale du candidat pour cette évaluation.
Les examinateurs sont :
– un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion,
– un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers
– un professionnel du secteur*.

* *l'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve*

PRÉCISIONS RELATIVES À L'ÉPREUVE E7 " PRATIQUES PROFESSIONNELLES "

POUR LES CANDIDATS BÉNÉFICIANT DU CCF

L'épreuve E7, de coefficient 5, comporte 4 CCF dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

CCF	Capacités visées	Coefficients	Modalités d'évaluation
CCF1	**C7.1 - Réaliser des travaux de préparation et de mise en place des végétaux**	1,5	Pratique et écrit
CCF2	**C7.2 - Réaliser des travaux d'entretien de la végétation**	1,5	Pratique
CCF3	**C8 - Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager**	1,5	Pratique
CCF4	**C9 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers**	0,5	A l'initiative de l'équipe enseignante

Les candidats sont évalués lors de situations d'évaluation de pratiques professionnelles qui se déroulent sur l'établissement, ou sur chantiers éventuellement extérieurs à l'établissement.
Les situations pratiques d'évaluation sont choisies à partir du référentiel professionnel.
Les situations de pratique professionnelle supports de l'évaluation peuvent comporter une partie collective de réalisation des travaux mais l'évaluation des candidats reste individuelle.
Remarque : Les CCF qui permettent de valider les capacités C7 à C9, proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peuvent présenter des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

La capacité C7 est évaluée par les CCF n°1 et 2, en lien avec les modules MP3 et MP5.

CCF n°1 (coefficient 1,5)

Forme et capacité visée

Le CCF n°1 prend la forme d'une situation d'évaluation de pratique professionnelle et d'un écrit.
Il valide la capacité intermédiaire **C7.1 - Réaliser des travaux de préparation et de mise en place des végétaux**.

Description de l'épreuve

Elle s'appuie sur une situation professionnelle contextualisée de préparation et de mise en place de végétaux.
La durée de la pratique professionnelle est de 1 heure à 1 heure 30 minutes maximum et celle de l'écrit de 30 minutes. L'évaluation de la pratique professionnelle est affectée des 2/3 de la note. Elle vise à évaluer la mise en œuvre et la qualité des opérations lors de la préparation de l'espace de plantation et de la plantation des végétaux.

L'écrit est adossé à la pratique professionnelle. Il est affecté du 1/3 de la note. Il vise à évaluer la justification des opérations mises en œuvre lors de la réalisation pratique. Il s'appuie sur :
- les éléments du contexte,
- l'identification de la végétation et de la faune en place,
- la connaissance des végétaux à implanter avec leurs caractéristiques esthétiques et leurs exigences agro-environnementales.

Évaluation
La pratique professionnelle est évaluée par un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers, auquel un enseignant qui enseigne les sciences et techniques des équipements peut être associé.
L'écrit est évalué par un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers et un enseignant de biologie - écologie.

CCF n°2 (coefficient 1,5)

Forme et capacité visée
Le CCF n°2 prend la forme d'une pratique professionnelle sur le terrain incluant une explicitation.
Il valide la capacité intermédiaire **C7.2 - Réaliser des travaux d'entretien de la végétation**.

Description de l'épreuve
Elle s'appuie sur une situation professionnelle contextualisée d'entretien de la végétation à l'aide de machines ou matériels motorisés.
La durée du CCF est de 1 heure 30 minutes à 2 heures maximum.
Attendus :
- préparer et mettre en œuvre en sécurité des machines ou matériels d'entretien dans une perspective de durabilité
- raisonner les opérations au regard de la végétation et dans une perspective de durabilité
- réaliser des opérations d'entretien de la végétation au sein d'un aménagement paysager.

Évaluation
L'évaluation est effectuée par un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers et un enseignant qui enseigne les sciences et techniques des équipements.

CCF n°3 (coefficient 1,5)

Forme et capacité visée
Le CCF n°3 prend la forme d'une pratique professionnelle sur le terrain incluant une explicitation, d'une durée de 2 heures à 3 heures maximum.
Il valide la capacité **C8- Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager :**
C8.1 - Réaliser des travaux de préparation et de mise en place d'infrastructures
C8.2 - Réaliser la mise en place et l'entretien des circulations et des réseaux, en lien avec les modules MP4 et MP5.

Description de l’épreuve

Elle s’appuie sur une situation professionnelle contextualisée de mise en place et d'entretien d'infrastructures : constructions, circulations, réseaux.
Attendus :
- choisir, préparer et mettre en œuvre en sécurité les matériels et équipements dans une perspective de durabilité
- Raisonner les opérations mises en œuvre dans une perspective de durabilité
- Réaliser des travaux de préparation, de mise en place ou d’entretien d’infrastructures (incluant circulations et réseaux) en sécurité et dans le respect de la réglementation.

Évaluation

L'évaluation est effectuée par un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers et un enseignant qui enseigne les sciences et techniques des équipements.

CCF n°4 (coefficient 0,5)

Forme et capacité visée

Le CCF n°4 valide la capacité **C9 - S’adapter à des enjeux professionnels particuliers**

Description de l’épreuve

Les enseignements professionnels du module d’adaptation professionnelle (MAP) et éventuellement les stages et périodes de formation en milieu professionnel concourent à l’atteinte de cette capacité.
La modalité d’évaluation est laissée à l’initiative de l’équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs du module d’adaptation professionnelle proposés par l’établissement et les conditions validées par l’autorité académique.

Les CCF n°2, 3, éventuellement 4 peuvent contenir pour partie les évaluations de connaissances théoriques et de pratiques visant à délivrer une attestation valant CACES® pour les recommandations listées dans l'arrêté de création de la spécialité du diplôme et dans les conditions décrites dans ce même arrêté.

POUR LES CANDIDATS HORS CCF

Forme et capacités visées

L’épreuve E7 est une épreuve ponctuelle terminale orale d'explicitation de pratiques, prenant appui sur un document écrit produit par le candidat, affectée du coefficient 5.
L'épreuve E7 valide les capacités
C7 - Réaliser des interventions d'aménagement végétal
C8 - Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
C9 - S’adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Production du candidat

L'épreuve a pour support un ensemble d'au moins 5 fiches en lien avec les capacités C7, C8 et C9, constituées et rédigées par le candidat, relatives aux activités professionnelles qu’il a effectuées.

Les fiches se rapportent aux situations professionnelles vécues par le candidat. Les fiches doivent être variées et correspondre aux situations professionnelles représentatives des activités de la profession en lien avec le référentiel professionnel, en particulier avec les situations professionnelles significatives (SPS) et la fiche descriptive d'activités (FDA).

Les 5 situations professionnelles suivantes, au moins, doivent être décrites, chacune dans une fiche :
- préparation et mise en place de végétaux incluant le diagnostic du contexte, l'identification des végétaux et de la faune,
- travaux d'entretien de la végétation, incluant l'identification de la végétation en place et de la faune, ainsi que l'utilisation de machines et équipements,
- réalisation de travaux de préparation et de mise en place des infrastructures incluant l'utilisation de machines ou d'équipements motorisés,
- entretien des circulations et des réseaux,
- une situation relative à l'adaptation à des enjeux professionnels particuliers.

Pour chacune de ces situations, les fiches présentent les éléments suivants :
- les objectifs et le contexte de la situation professionnelle,
- les techniques, moyens et méthodes mis en œuvre,
- le déroulement et l'organisation de l'activité durant le chantier,
- un bilan technique et une appréciation de la durabilité de la réalisation.

Description de l'épreuve orale

L'épreuve a une durée totale de 30 minutes.
L'ensemble des fiches (au minimum 5) est apporté par le candidat le jour de l'épreuve et remis au centre d'examen lors de l'appel correspondant au jour de son interrogation.
Tout candidat sans fiche n'est pas autorisé à se présenter à l'épreuve E7. Le candidat est alors considéré comme « absent » à l'épreuve.
Les examinateurs choisissent 2 situations professionnelles, une relative à la capacité C7 et l'autre relative à la capacité C8 parmi celles qui sont présentées dans les fiches supports de l'épreuve remises par le candidat.
Le candidat présente les 2 situations professionnelles pendant une durée de 10 minutes puis les examinateurs procèdent à l'entretien pendant une durée de 20 minutes.
L'entretien porte sur l'explicitation des 2 situations présentées et des questions exploratoires sont posées sur les autres situations décrites dans les documents présentés par le candidat et obligatoirement sur la situation correspondant à la capacité C9.

Evaluation

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée nationale (cf annexe 2).
Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers,
- un enseignant de sciences et techniques des équipements,
- un professionnel du secteur*.

* *l'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve*

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E6 « Expérience en milieu professionnel »
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS »
Candidats en CCF et hors CCF

Capacités	**Capacités intermédiaires**	**Critères**	**Indicateurs** (liste indicative à adapter aux cas présentés)					**note**
				--	-	+	++	
CP6- **Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager**	**CP6.1- Organiser un chantier d'aménagement**	Pertinence des éléments de contexte et de la commande identifiés pour l'organisation du chantier	Mise en évidence des éléments pertinents concernant : - Eléments de la commande (nature, besoin à satisfaire, ...) - Enjeux liés à la situation - Caractéristiques de l'organisation réalisant le chantier - Réglementation applicable - ...					/4
		Maîtrise de l'usage des outils d'organisation de chantier	Prise en compte et usage pertinent des outils et données relatifs à/aux : - Outils de planification, - Aléas - Moyens humains, matériels, approvisionnements affectés au chantier - Procédures pour les approvisionnements, livraisons - Enregistrement des informations - Sécurité appliquée à la situation (DUERP, autorisations, déclarations) - Outils d'analyse des écarts entre prévision et réalisation ... - ...					/7
	CP6.2- Coordonner le travail d'une équipe restreinte sur un chantier	Identification des principes de gestion d'une équipe de travail	Prise en compte et usage pertinent des informations et observations concernant : - Composition de l'équipe, facteurs humains - Information, communication sur le chantier - Régulation - Connaissance du droit du travail, des règles de sécurité applicables - ...					/5
	CP 6-1 et 6-2	Identification de deux points forts et/ou faibles de la conduite de chantier selon deux dimensions du développement durable dont au moins la dimension économique.	Présentation d'un point fort ou d'un point faible au niveau économique argumenté en partie sur des éléments chiffrés Présentation d'un point fort ou d'un point faible argumenté par rapport à une autre dimension du développement durable ...					/4
							Total (en points entiers)	/20

ANNEXE 2 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E7
DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS »
Candidats hors CCF

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	note
C7- Réaliser des interventions d'aménagement végétal	C7.1- Réaliser des travaux de préparation et de mise en place des végétaux C7.2- Réaliser des travaux d'entretien de la végétation	Prise en compte des objectifs et du contexte technique	*- présentation du chantier et de ses objectifs* *- présentation des éléments de contexte techniques et agro-écologiques* *- présentation des végétaux et de la faune en place* *- présentation des végétaux à implanter ou entretenir avec leurs exigences agro-environnementales* *- etc...*					/3
		Maîtrise technique	*- explication des travaux et activités réalisés* *- connaissance des règles de l'art, des normes...* *- connaissance des matériels utilisés et des modes opératoires...* *- connaissance des règles et équipements de sécurité...* *- etc...*					/5
		Appréciation de la réalisation et de sa durabilité	*- argumentation des méthodes et/ou moyens utilisés* *- évaluation en terme de durabilité* *- etc...*					/2
C 8 – Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager	C 8.1-Réaliser des travaux de préparation et de mise en place d'infrastructures C 8.2-Réaliser la mise en place et l'entretien des circulations et des réseaux	Prise en compte des objectifs et du contexte technique	*- présentation du chantier et de ses objectifs* *- présentation du contexte techniques et réglementaires* *- présentation de données quantitatives (dimensions, quantités, volumes ...)* *- présentation des matériaux, matériels et équipements...* *- etc...*					/2
		Maîtrise technique	*- explication des travaux et activités réalisés* *- connaissance des règles de l'art, des normes...* *- connaissance des réseaux, matériels et équipements et des modes opératoires...* *- connaissance des règles de sécurité et d'urbanisme* *- etc...*					/4
		Appréciation de la réalisation et de sa durabilité	*- argumentation des méthodes et/ou moyens utilisés* *- évaluation en terme de durabilité* *- etc ...*					/2
C 9 –S'adapter à des enjeux professionnels particuliers		Qualité de l'appropriation des enjeux	*- prise en compte du contexte* *- valorisation du vécu* *- mobilisation de références techniques adaptées* *- etc ...*					/2
							Note finale (points entiers)	/20